

De Hemplinne (Louis-Clément), bourgmestre de la commune de Jauche depuis vingt-sept ans, et ancien membre du congrès national ;

Hansen (Benolt), bourgmestre de Vilvorde depuis 1839, membre de la commission administrative de la maison de reclusion de Vilvorde, ancien lieutenant des chasseurs Chasteler et décoré de la croix de Fer ;

Kenes (Henri), chef de l'administration communale de Meensel-Kieseghem depuis quarante et un ans et ancien commissaire-voyer du canton de Glabbeek ;

Deschietere (Ch.), chef de l'administration communale de Kerkhove depuis trente-neuf ans, ancien conseiller provincial et ancien sénateur ;

Dautricourt (Bernard), membre du conseil communal de la ville de Dixmude depuis trente ans, ancien échevin et ancien président de la commission des hospices de la même ville ;

Thibaut (L.-A.), membre du conseil communal de Denderwindeke depuis 1830, bourgmestre de cette commune depuis dix-sept ans ;

Deformanoir (Hubert), ancien chef de l'administration communale d'Eelen, ancien bourgmestre de la commune de Templeuve, ancien membre du conseil communal et ancien échevin de la ville de Tournai, ancien conseiller provincial ;

Martin (Gérard-Albert), ancien bourgmestre de la ville de Thuin, ayant rempli différentes fonctions communales pendant cinquante-deux ans ;

Arnoldy (Jean-Evrard), membre du conseil communal de Hodimont pendant trente-huit ans, ancien échevin et ancien membre du bureau de bienfaisance de cette commune, ancien conseiller provincial ;

Massange (Jean-François), membre du conseil communal de Stavelot depuis plus de trente ans, bourgmestre de cette ville depuis 1830, et prési-

dent de la commission administrative des hospices de la même ville ;

Stembert (G.-J.), chef de l'administration de la commune de Dolhain-Limbourg depuis cinquante-sept ans, conseiller provincial ;

Dupont (Eug.), membre du conseil communal de Marche depuis 1850 et bourgmestre de cette ville ;

Blomme (Pierre-Adrien), échevin de la ville de Termonde, ancien membre du congrès national ;

De Saint-Symphorien (Baron Robert-Emmanuel), chef de l'administration communale de Baudour depuis près de trente ans.

Motifs. « Voulant récompenser les services rendus à la chose publique par les fonctionnaires communaux dont les noms précèdent. (*Monit. des 16 et 21 janvier 1851.*)

15. — 14 JANVIER 1852. — *Loi contenant le budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1852 (1).* (*Monit. du 15 janvier 1852.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des travaux publics est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de seize millions cent trois mille quatre-vingt-trois fr. treize cent. (fr. 16,103,083 13 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Les crédits qui figurent au chap. 1^{er} (Administration centrale) et au chap. IV (Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes) pourront être réunis et transférés de l'un des articles sur l'autre, selon les besoins du service.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. EM. VAN HOOEBEKE.

Budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1852.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	»	
Art. 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	506,550 »	17,000 »	

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 février 1851. — Rapport par M. de Brouwer de Hogendorp le 6 décembre (*Ann.*, p. 3035). — Discussion les 17, 18 et 19 et adoption le 20, par 75 voix.

Rapport au sénat par M. Ferd. Spilliaers (*Annales du sénat*, p. 166), le 6 janvier 1852. — Discussion les 8 et 9 et adoption le 10 par 31 voix.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
Art. 3. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	18,100 »	»	402,450 »
Art. 4. Matériel.—Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	40,000 »	»	
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS, ETC.			
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
Art. 5. Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,577,438 »	»	
Art. 6. Plantations de routes, etc.	41,200 »	»	
SECTION 2. — Bâtiments civils.			
Art. 7. Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat. . . .	90,000 »	»	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
<i>Canal de Gand au Sas de Gand.</i>			
Art. 8. Entretien et travaux d'amélioration. . . .	26,348 »	10,000 »	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
Art. 9. Entretien et travaux d'amélioration. . . .	12,585 »	600 »	
Art. 10. Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage (première moitié).	»	8,800 »	
Art. 11. Remplacement du pont-levis de Boorsheim par un pont tournant (première moitié). . . .	»	8,800 »	
Art. 12. Travaux de dévasement (deuxième moitié).	»	5,500 »	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
Art. 13. Entretien et travaux d'amélioration. . . .	96,489 »	»	
<i>Sambre canalisée.</i>			
Art. 14. Entretien et travaux de dragage	103,782 »	35,346 28	
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
Art. 15. Travaux d'entretien et d'amélioration. . .	55,000 »	10,000 »	
<i>Escaut.</i>			
Art. 16. Entretien et travaux d'amélioration . . .	21,548 »	2,000 »	
<i>Lys.</i>			
Art. 17. Entretien et travaux d'amélioration . . .	28,500 »	75,500 »	
Art. 18. Reconstruction des quais de la rive gau-			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
che dans la ville de Courtrai (troisième tiers de la part de l'Etat).	"	34,333 33	
<i>Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
Art. 19. Entretien et travaux d'amélioration . .	20,000 "	200,000 "	
<i>Meuse, dans la province de Limbourg.</i>			
Art. 20. Entretien et travaux d'amélioration . .	60,000 "	60,000 "	
<i>Dendre.</i>			
Art. 21. Entretien et travaux d'amélioration . .	10,534 56	17,000 "	
<i>Rupel.</i>			
Art. 22. Travaux d'entretien et d'amélioration. .	8,000 "	"	
<i>Dyle et Demer.</i>			
Art. 23. Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer.	13,000 "	100,000 "	
<i>Senne.</i>			
Art. 24. Entretien d'ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	2,250 "	"	
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
Art. 25. Entretien et travaux d'amélioration . .	25,179 "	21,000 "	
<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
Art. 26. Entretien et travaux d'amélioration. . .	10,000 "	29,584 "	
<i>Canal de la Campine.</i>			
Art. 27. Entretien et travaux d'amélioration. . .	50,100 "	8,000 "	
<i>Service du canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
Art. 28. Entretien et travaux d'amélioration . .	9,650 "	3,000 "	
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
Art. 29. Septième et dernière annuité à payer à la province d'Anvers.	"	50,000 "	
Art. 30. Entretien et travaux d'amélioration . .	11,500 "	23,900 "	
<i>Noervaert.</i>			
Art. 31. Entretien ordinaire.	1,849 "	"	
Art. 32. Travaux de dévasement sur toute l'étendue de ce cours d'eau (deuxième moitié).	"	52,000 "	
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
Art. 33. Entretien	3,500 "	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
<i>Canal des eaux du sud de Bruges.</i>			
Art. 34. Entretien et travaux d'amélioration . . .	9,000 »	»	
<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>			
Art. 35. Travaux d'entretien	15,000 »	»	
<i>Plantations.</i>			
Art. 36. Plantations nouvelles le long des voies navigables.	25,000 »	»	
<i>Frais d'étude.</i>			
Art. 37. Frais d'étude et de levée de plans . . .	7,000 »	»	
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
Art. 38. Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	20,000 »	»	
<i>Polders.</i>			
Art. 39. Subside accordé à la direction du pol- der de Lillo.	»	2,000 »	
<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
Art. 40. Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende.	53,532 50	113,500 »	
Art. 41. Entretien et travaux d'amélioration du port de Nieupoort.	18,000 »	»	
Art. 42. Entretien et travaux d'amélioration de la côte de Blankenberghe	78,000 »	45,000 »	
Art. 43. Entretien des phares et fanaux	900 »	1,000 »	
<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
Art. 44. Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de dépla- cement.	498,710 »	50,499 98	
Art. 45. Traitement et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	359,095 14	11,551 54	
Art. 46. Frais de jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil.	12,000 »	»	
CHAPITRE III.			5,355,403 15
MINES.			
Art. 47. Personnel du conseil des mines. — Traite- ment.	41,700 »	»	
Art. 48. Personnel du conseil des mines. — Frais de route.	600 »	»	
Art. 49. Personnel du conseil des mines. — Maté- riel	2,000 »	»	
Art. 50. Subsidés aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
Art. 51. Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 »	»	
Art. 52. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	131,333 67	5,633 33	
Art. 53. Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines.	6,000 »	»	
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
Art. 54. Frais de route et de séjour	600 »	»	
Art. 55. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 »	»	
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
Art. 56. Frais de route et de séjour	1,100 »	»	
Art. 57. Publication du recueil, frais de bureau, etc.	3,900 »	»	
			246,267 »
CHAPITRE IV.			
CHEMIN DE FER. — POSTE. — TÉLÉGRAPHES.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Chemin de fer.</i>			
<i>Personnel.</i>			
Art. 58. Traitements, indemnités.	1,042,626 »	72,613 »	
Art. 59. Primes des fonctionnaires et employés des diverses branches de service	140,000 »	»	
<i>Salaires.</i>			
Art. 60. Service général. — Direction.	16,400 »	»	
Art. 61. Entretien, surveillance et police de la route.	1,120,000 »	»	
Art. 62. Locomotion et entretien du matériel.	1,431,130 »	»	
Art. 63. Litt. A. Transports et perception	615,600 »	»	
Litt. B. Prime pour économie de coke et régularité des convois.	30,000 »	»	
<i>Travaux et fournitures.</i>			
Art. 64. Impressions, papiers, fournitures de bureau, etc.	118,744 »	»	
Art. 65. Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépendances	262,000 »	127,000 »	
Art. 66. Renouvellement des billes et des fers de la voie	500,000 »	304,000 »	
Art. 67. Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation, objets nécessaires pour l'entretien du matériel, redevances aux compagnies, etc.	2,014,000 »	»	
Art. 68. Renouvellement du matériel.	100,000 »	200,000 »	
Art. 69. Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses.	220,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Postes.</i>			
Art. 70. Personnel.	1,138,550 »	20,000 »	
Art. 71. Matériel	465,500 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
Art. 72. Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	20,000 »	20,000 »	
SECTION 3. — Télégraphes.			
Art. 73. Traitements et salaires du personnel.	44,000 »	»	
Art. 74. Entretien.	9,000 »	»	
SECTION 4. — Régie.			
Art. 75. Personnel.	56,500 »	»	
Art. 76. Matériel.	5,500 »	»	
			10,068,963 »
CHAPITRE V.			
Art. 77. Pensions.	7,000 »	»	7,000 »
CHAPITRE VI.			
Art. 78. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	5,000 »	»	5,000 »
CHAPITRE VII.			
Art. 79. Dépenses imprévues non libellées au budget.	18,000 »	»	18,000 »
Total du budget du ministère des travaux publics. fr.	14,338,121 87	1,744,961 26	16,103,083 13

16. — 18 JANVIER 1852. — *Arrêtés royaux qui accordent des brevets d'industrie :*

1^o Aux sieurs Cail, Halot et comp., domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean, rue de l'Industrie, un brevet de perfectionnement de douze années, pour des modifications à l'appareil d'évaporation à effet multiple, breveté en leur faveur pour quatorze années, le 16 juillet 1850 ;

2^o Au sieur Brooman (R.-A.), domicilié à Bruxelles, Montagne de la Cour, n^o 74, chez le sieur Piddington, son mandataire, un brevet d'importation de dix années, pour la préparation des fils mécaniques destinés aux télégraphes électriques, brevetée en Angleterre pour quatorze années, le 12 décembre 1851, en faveur du sieur Chatterton ;

3^o Au sieur Sigl (G.), domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, rue du Marché, n^o 2, chez le sieur Biebuyck, son mandataire, un brevet d'importation de quatre années, pour une presse à rouleaux presseurs destinée à presser la pulpe de betterave et les graines oléagineuses, brevetée en sa faveur

en Autriche pour quinze années, le 30 mai 1851 ;

4^o Au sieur Thienne (J.-F.-R.), domicilié à Bruxelles, rue de la Montagne, n^o 34, un brevet d'importation de quatre années, pour un système de robinet breveté en Prusse pour cinq années, le 1^{er} avril 1851, en faveur du sieur Drugulin ;

5^o Au sieur Coquatrix (J.-B.), domicilié à Bruxelles, Vieille-Halle-aux-Blés, n^o 22, un brevet d'importation de quatorze années, pour un appareil destiné à faciliter le graissage des machines, breveté en sa faveur en France, pour quinze années, le 20 septembre 1851 ;

6^o Au sieur Stoclet (A.), avocat, domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n^o 20, un brevet d'importation de quinze années, pour un bec à gaz dit *régulateur* ;

7^o Au sieur Merle (G.), domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n^o 20, chez le sieur Stoclet, avocat, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour des perfectionnements apportés à la fabrication des cuirs, brevetés en Angleterre pour quatorze années, le 12 novembre 1851, en faveur du sieur Johnson ;